

**UNIVERSITE D'HIVER DES CANDIDATS AU CONVENTIONNEMENT
D'EDUCATION PRIORITAIRE SCIENCES PO. PARIS**

DU 26 JUILLET AU 30 JUILLET

**AU LYCEE LAPEROUSE.
ORGANISEE**

Sous l'Egide du HAUT COMMISSAIRE de la République

PAR

- **LE VICE -RECTORAT**
- **LE GIP CADRES-AVENIR**

[Le PROGRAMME de l'Université d'Hiver figure en pièce attachée.](#)

Quelle est l'actualité du conventionnement Sciences Po en Nouvelle Calédonie ?

Comme un point d'orgue, aux multiples efforts déployés par les Provinces, le Territoire et l'Etat en matière de formation des jeunes calédoniens, a été inaugurée dès 2009 une préparation à Sciences Po. Paris dans le cadre du conventionnement d'éducation prioritaire.

Pour la deuxième année consécutive, des jeunes calédoniens originaires de 5 lycées (l'an dernier ils étaient trois, cette année s'ajoutent deux lycées privés) : les lycéens de Poindimié, de Wé, du lycée le Grand Nouméa, du lycée Do Neva et du lycée Do Kamo ont la chance de pouvoir participer au parcours d'accès à Sciences Po. Paris.

Dans cette période cruciale du transfert des compétences, c'est à la fois une opportunité et une chance pour ces jeunes lycéens.

Il est urgent que la Calédonie se dote, au niveau local, d'expertises en matière de droit public, de macro économie, de négociations, de politique internationale, de stratégie sociétale, toutes matières sur lesquelles Sciences Po. Paris apportent des enseignements de haut niveau.

L'an dernier deux élèves issues pour l'une du lycée de Poindimié et l'autre du lycée du Grand Nouméa ont franchi toutes les étapes avec succès. Aujourd'hui elles ont entamé leur formation à Paris.

Les Provinces, le gouvernement, l'Etat et un certain nombre d'entreprises privées ont décidé de miser sur ce challenge. Dans ce cadre ont été mises en place en Nouvelle Calédonie un certain nombre d'étapes préparatoires dans chacun des lycées concernés. C'est dans ce contexte que s'ouvre à partir du 26 juillet, au lycée Lapeyrouse, une UNIVERSITE D'HIVER destinées aux candidats à Sciences Po. Paris.

Ce séminaire rassemble une trentaine de candidats, originaires des cinq lycées, ayant été acceptés au principe du conventionnement avec Sciences Po. Paris. Ces candidats ont déposé leur dossier de presse, leur analyse et leur conclusion. A la suite du séminaire ils seront soumis à un oral, sur la base de leur dossier de presse, devant des responsables pédagogiques et des personnalités extérieures de chaque lycée.

Le résultat de cet oral sera déterminant pour leur sélection pour la dernière étape, qui se déroulera cette fois à Paris, devant un jury de Sciences Po. Paris. Rappelons pour mémoire, que l'an dernier au terme du parcours, sur 9 candidats ayant été sélectionnés pour le passage de l'oral à Paris, deux furent retenues au final. Notons toute fois que pour les autres candidats, tous méritants, une solution de formation leur a été proposé, au plus près de leur projet, par l'intermédiaire du Programme ABS-GIP Cadres AVENIR.

Quels sont les objectifs de cette UNIVERSITE D'HIVER ?

-créer et favoriser une émulation au sein de ce groupe en créant une sorte d'esprit « grandes écoles » fait de solidarité et de dynamisme.

-apporter un regard nouveau (pour des lycéens) sur la situation juridique et institutionnelle de la Nouvelle Calédonie (conférences à l'UNC)

- installer les élèves dans une situation fictive de rencontre de leurs futurs interlocuteurs dans le cas où ils achèveraient un cursus d'études à Sciences PO, afin de leur permettre de se projeter et d'en tirer des souhaits ou des rejets d'un avenir de cette nature.

- proposer une vision dynamique du pays en construction à travers des rencontres avec diverses institutions (Haussariat, Vice Rectorat, Provinces...) diverses entreprises (SLN...) diverses personnalités (cadres calédoniens ayant suivi un parcours en métropole, responsables administratifs...)

-apporter une préparation méthodologique à une situation d'entretien

La trentaine de candidats qui s'apprêtent à suivre ce séminaire avant dernière étape avant la sélection finale, sont originaires des trois provinces, toutes les ethnies du territoire sont représentées.

Quels sont les objectifs de la démarche de conventionnement Sciences Po entre la Nouvelle Calédonie, les Provinces et l'IEP ? :

Sciences-Po Paris est une *grande école* française prestigieuse. On y étudie principalement des *sciences humaines*, mais aussi des matières qui concernent le monde de l'*entreprise*. La scolarité se déroule sur *cinq années*. Le diplôme obtenu est un *Master2*. Il est réputé internationalement.

Après Sciences-Po, des ouvertures sont possibles dans les domaines suivant : droit, finance, l'humanitaire, diplomatie, management, communication, journalisme... Le diplôme est prisé non seulement par la *haute fonction publique* mais aussi par les *grandes entreprises* françaises et internationales. Cette filière est donc susceptible d'intéresser tout étudiant motivé quelle que soit la série.

Quelles sont les conditions d'accès pour les élèves ?

Les conditions d'accès sont les suivantes en ce qui concerne la Nouvelle Calédonie : il s'agit de *la procédure de Convention d'Éducation Prioritaire (CEP)*, qui permet à des *lycéens de ZEP* d'intégrer l'école, alors que pour des raisons de milieu culturel et d'auto censure en particulier, cet accès leur serait quasi-impossible.

Cette préparation à Science-Po est ouverte à tous les *lycéens des terminales acceptées au conventionnement sur la base d'une carte sociale analogue aux lycée en ZEP en métropole*, quels que soient leurs résultats scolaires et leur série, pourvu qu'ils soient désireux de *s'impliquer dans un projet ambitieux*.

Avec l'accord de l'IEP, la carte sociale des établissements en Nouvelle Calédonie est établie en fonction du taux d'étudiants titulaires d'une bourse et ayant accès à l'aide médicale gratuite.

Quel est le contenu de la démarche de conventionnement en Nouvelle Calédonie ?

Le parcours d'admissibilité se déroule au sein du lycée. La phase d'admissibilité consiste en la réalisation d'une *revue de presse* (une vingtaine d'articles issus de la presse nationale et étrangère) complétée par une *note de synthèse* (2 pages dactylographiées) et une *réflexion personnelle* (2 à 3 pages dactylographiées).

Chaque élève choisit un tuteur parmi ses enseignants. Celui-ci l'accompagnera tout au long de la démarche.

Ce travail est présenté à l'*oral* à un jury d'admissibilité composé d'une part d'enseignants et du Proviseur de l'établissement, mais aussi de personnalités du monde économique et administratif en

Nouvelle Calédonie. Outre leur dossier, les candidats sont évalués sur leur *capacités de travail, la progression de leur résultats scolaires* observée entre la classe de seconde et celle de terminale, leur *aisance* et leur *réactivité à l'oral, leur curiosité intellectuelle...*

Les candidats admissibles passent mi décembre - *après avoir réussi le bac au premier groupe d'épreuves* - à Sciences Po, à Paris, *un entretien* de 35 à 45 minutes devant une commission de trois personnes composée d'universitaires, de représentants d'entreprises, de hauts fonctionnaires, de personnalités invitées et de membres de la Direction de Sciences Po. Il s'agit pour le candidat de *présenter ses motivations et son projet d'études* en témoignant de son *ouverture d'esprit, son esprit critique* et ses *capacités d'analyse*.

Quelle est la part de l'entreprise dans le conventionnement ?

Si la convention cadre est signée entre les collectivités qui apportent aux étudiants la prise en charge financière de l'accompagnement boursier et tutoral en métropole, le conventionnement ne se conçoit pas à l'IEP sans un partenariat fort avec les entreprises privées. Leur rôle est fondamental dans l'accompagnement de nouvel étudiant : d'une part chaque étudiant reçoit un tuteur à son entrée en formation.

Cadre d'une importante entreprise de statut privé ou public en métropole, celui-ci apporte au nouvel étudiant un accompagnement tutoral tout au long de ses études. Par ailleurs, l'entreprise accueille en stage, en métropole ainsi que dans ses établissements ou filiales à l'étranger, l'étudiant en première année, puis au cours de la troisième année qui doit s'effectuer complètement en entreprise à l'étranger

L'entreprise apporte les financements nécessaires aux opérations pédagogiques pendant l'année de préparation aux épreuves d'admission en terminale. D'une part la préparation aux oraux est effectuée, en complément du travail fourni par les enseignants en lycée, par un spécialiste de la matière mis à disposition par l'ACESTE CNAM. D'autre part, l'Université d'hiver, qui représente une dépense de 1,4 millions de francs CFP, est prise en charge complètement par les entreprises.

La dépense globale de 5 millions de F CFP est prise en charge conjointement par les métallurgistes de la Nouvelle Calédonie- SLN pour la deuxième année, KNS et Vale INCO. De même, Céleste Menrempon et Mégan Wadriako, lauréates en 2009, sont actuellement en stage à la SLN pour découvrir l'entreprise dans toutes ses fonctions, et ERAMET sera terrain d'accueil au cours de la première année à Paris.

Une convention particulière sera signée par le Haut-commissaire avec chacune des entreprises marraines lors du prochain Comité de Pilotage, qui réunira l'ensemble des acteurs au conventionnement, le 13 août prochain sous l'égide du Haut-commissaire.